

ala (Dossier NKF)

Visite du Chef du Département fédéral de l'économie publique,
M. le Conseiller fédéral J.P. Delamuraz aux Etats-Unis

Remarques concernant l'acquisition par la Suisse
d'un nouvel avion de combat

- Le Conseil fédéral a procédé lors d'une séance spéciale en avril dernier à une analyse de la menace actuelle tenant compte du développement de la situation en Europe centrale et en Europe de l'Est. Il est arrivé à la conclusion qu'un nouvel avion de combat était nécessaire si nous voulions assurer notre défense dans les prochaines décennies.
- Le Conseil fédéral est cependant conscient du voeu justifié du Parlement de voir les autorités procéder à une analyse plus précise de la politique de sécurité avant de décider de l'acquisition d'un nouvel avion de combat. Le Conseil fédéral présentera, cette année encore, aux Chambres fédérales, un rapport sur la nouvelle politique de sécurité de la Suisse.
- Le Conseil fédéral a décidé de mettre à profit cet intervalle pour examiner la possibilité d'acquérir un avion de combat moins coûteux. Le Conseiller fédéral Villiger a donc chargé le Chef de l'armement d'évaluer une nouvelle version du MIRAGE 2000, qui pourrait en constituer cette alternative avantageuse. Les études y relatives semblent pouvoir se faire dans le courant de cette année.

- Il va sans dire que l'étude du projet MIRAGE 2000 sera conduite dans les mêmes conditions que pour le F/A-18 et que la décision finale du Conseil fédéral s'appuiera sur des considérations commerciales et techniques.

- Le choix définitif entre le F/A-18, qui reste d'ailleurs entièrement candidat dans la compétition, et le MIRAGE 2000, pourra intervenir à l'issue de cette évaluation complémentaire. L'horaire modifié pour l'acquisition d'un nouvel avion de combat sera établi au début de l'année prochaine.

Speaking Notes

New Fighter Aircraft Procurement

- In a special session this spring the Federal Council analyzed the threat in Europe taking into account the new situation created in Central and Eastern Europe. It came to the conclusion that a New Fighter Aircraft will still be required to assure a strong defense posture in the next decades.
- However, the Federal Council recognizes that the Parliament also has a legitimate right to extensively analyse and debate the issue concerning the security policy before deciding on the procurement of a New Fighter Aircraft. Therefore, the Federal Council will submit to Parliament this year a report addressing the security policy.
- In the meantime, the Federal Council asked that possible alternatives for the acquisition of a New Fighter Aircraft at lower program cost should be explored. Federal Councillor Villiger therefore requested the Armament Chief to further examine a new version of the MIRAGE 2000, which could represent such a low-cost alternative. It is planned to review this alternative during the course of this year.
- It is understood that the review of the MIRAGE 2000 will be conducted under the same requirements applied to the F/A-18 program and that the final decision will be guided by commercial and technical criterias.
- The selection between the F/A-18, which remains absolutely in the competition, and the MIRAGE 2000 will be made after completion of this review. A modified acquisition schedule will be established early next year.

**Documentation complémentaire
relative à l'acquisition d'un nouvel avion de combat**

- Le Ministère américain de la défense, l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne et le fabricant du F/A-18 ont été informés en détail du retard intervenu dans les décisions concernant cette acquisition ainsi que des tenants et aboutissants de cette décision.

(Annexe 1: Lettres du GDA du 27 juin 1990 adressées à M. Donald J. Atwood, Deputy Secretary of Defense, Department of Defense et à la maison McDonnell Douglas; Communiqué de presse)

- Il semble inévitable que la décision prise par le Conseil fédéral entraîne des malentendus dans les milieux gouvernementaux américains. Plus particulièrement, cette décision pourrait être considérée comme une manoeuvre que le Gouvernement suisse ferait en vue d'améliorer sa position dans les négociations portant sur l'Espace Economique Européen.

(Annexe 2: Télégramme de l'ambassadeur de Suisse aux Etats-Unis, M. Brunner, du 5.7.90)

- A ces considérations on opposera l'argument que le DMF a, ce printemps encore, prolongé avec le Ministère américain de la défense une convention qui vise, dans le domaine de l'acquisition de matériel d'armement, à réduire autant que possible les barrières commerciales. Cette même convention a pour but d'ouvrir plus largement, à chacun des pays partenaires ainsi qu'à leurs entreprises, les marchés d'acquisition de l'autre pays. On notera cependant que cette convention a une teneur très générale et n'est pas en rapport direct avec l'acquisition du nouvel avion de combat.

(Annexe 3: Memorandum of Understanding between The Government of Switzerland and the Government of the United States concerning Defense Acquisition et ses avenants)

- 5 -

- Pour le moment, il n'est pas prévu d'étudier d'autres types d'avions, notamment le F-16, étant donné que ce type ne correspond pas à nos demandes techniques (performance du radar entre autres).